



Direction générale de l'éducation et de la culture

## Initiatives nationales en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en Europe



## MESSAGE 5: UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'ORIENTATION

*Mémoire de la Commission européenne sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*

Il s'agit de veiller à ce que chacun ait facilement accès à une information et des conseils de qualité sur l'offre de formation dans toute l'Europe, tout au long de sa vie. Il importe aussi de prévenir les échecs et rattraper les abandons.

Aujourd'hui, nous pouvons tous avoir besoin d'informations et de conseils sur «la voie à suivre» à différents moments de notre vie et de manière peut-être imprévisible. Il s'agit là d'un aspect faisant partie intégrante de la planification et de la mise en œuvre permanentes d'un projet de vie, dont le travail rémunéré, bien qu'important, n'est qu'une composante parmi d'autres. La vie et la poursuite d'une activité professionnelle au sein de la société de la connaissance requièrent des citoyens actifs désireux de mener à bien leur parcours personnel et professionnel.

La mission du professionnel est d'accompagner les individus tout au long de ce voyage unique qu'est la vie, en libérant leur motivation, en leur fournissant des informations pertinentes et en leur facilitant la prise de décision. Le futur rôle des professionnels de l'orientation et du conseil pourrait être décrit comme un rôle de «courtage». Le «courtier en orientation» est capable d'exploiter et d'adapter un vaste éventail d'informations qui l'aident à décider de la meilleure voie à suivre à l'avenir. Les sources d'information et outils de diagnostic fondés sur les TIC/Internet ouvrent de nouveaux horizons qui amélioreront la gamme et la qualité des services d'orientation et de conseil.

Pour toutes ces raisons, les services d'orientation et de conseil doivent évoluer vers un style de prestations plus «holistiques» satisfaisant à des besoins, des exigences et des publics différents.

### Résumé

*L'orientation demeure trop centrée sur les prestations fournies par les services publics aux jeunes qui effectuent leur choix de carrière ou aux adultes sortis du marché du travail qui souhaitent y retourner. Une offre plus «holistique», répondant à une gamme de besoins et de demandes émanant d'un vaste public, y compris des non-apprenants qu'il faut attirer vers le monde de l'apprentissage, n'est pas encore une réalité.*

*La majorité des initiatives actuellement mises en œuvre au sein du système éducatif sont des actions qui visent à prévenir l'échec scolaire et l'abandon grâce à l'orientation pédagogique et professionnelle. Ces actions incluent différents types de systèmes de soutien pour les élèves en risque de décrochage, sous forme de tutorat, de mesures actives de suivi, etc. Lorsque cela s'avère insuffisant, la démarche consiste généralement à recourir aux services d'un spécialiste qui*

*fournira un appui personnalisé, éventuellement complété par un soutien psychologique ou par des cours de rattrapage, etc., comprenant l'élaboration d'un parcours ou d'un projet individuel qui permettra au jeune en question d'obtenir une qualification.*

*Les outils et processus de détection et de mesure de l'abandon précoce s'améliorent, ce qui permet de mettre en place des mesures plus efficaces de prévention et de suivi personnalisé pour ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification.*

*Les centres d'orientation ne peuvent être circonscrits à un contexte institutionnel unique, tel que les établissements d'enseignement ou les agences pour l'emploi. Ils doivent devenir des services locaux ouverts, disponibles pour les citoyens selon des modalités et à des heures qui répondent à leurs besoins. Une étude sur les activités d'orientation (Chioussé et Werquin, 1998) met en évidence le fait que, l'enseignement et la formation n'étant plus centrés sur les jeunes, le besoin de conseil et d'orientation est récurrent sur l'ensemble du cycle de vie. L'éducation et la formation tout au long de la vie doivent s'accompagner d'une orientation tout au long de la vie. Les auteurs de cette étude recommandent de repenser et de réorganiser les services de conseil et d'orientation et d'assurer une formation adéquate aux conseillers, qui doivent en outre posséder une réelle connaissance du tissu économique et social local. Les États membres n'ont pas encore réellement progressé dans ce sens et, pour l'instant, rien n'indique l'émergence de tels services intégrés. Lors d'une récente conférence sur le thème «Éducation des adultes dans l'Europe des connaissances», qui s'est tenue à Eskilstuna (Suède) du 21 au 23 mars 2001, les participants ont commenté l'absence de réels exemples d'approche holistique en matière d'orientation et le manque d'action dans l'ensemble de ce domaine. La rareté des informations sur l'évolution récente qui caractérise ce rapport met en évidence le besoin d'efforts plus concertés afin d'offrir des services locaux d'orientation pour tous, dotés d'un personnel compétent et adéquatement formé.*

*Plusieurs efforts ont été déployés pour établir des liens entre les bases de données sur les offres d'éducation et d'emploi et la Commission a entrepris de rassembler les informations sur les possibilités d'apprentissage dans l'ensemble de l'UE, afin de les relier à Eures et de créer un portail européen sur les possibilités d'emploi et d'apprentissage, la «Passerelle pour l'espace éducatif européen». Même si, dans une large mesure, l'avènement d'Internet a permis d'éliminer les obstacles techniques, les problèmes liés à la mise à jour et à la maintenance d'instruments aussi globaux ne sont pas résolus pour autant. Peut-être les efforts plus modestes se prêtent-ils mieux à la mise à jour. En outre, l'accent est désormais mis sur des services plus proches du client, liés à l'offre disponible dans son environnement immédiat de travail et d'apprentissage (voir également message 6), ce qui s'applique tout autant à l'orientation et à l'information qu'aux centres d'apprentissage.*

---

## La contribution de l'Union européenne

La Commission européenne soutient un certain nombre d'initiatives et de projets pilotes en matière d'orientation et de mise en réseau de l'information, au titre des programmes **Socrates**, **Leonardo da Vinci** et **Jeunesse**, de l'initiative **Equal** et, auparavant, des initiatives communautaires **Adapt** et **Emploi** (voir également le chapitre consacré au message 2, relatif aux Fonds structurels).

Le programme **Leonardo da Vinci** fournit un appui direct au pilotage du **réseau Euroguidance**. Ce réseau de «centres nationaux de ressources en orientation dans le domaine de la formation professionnelle» promeut activement la mobilité en Europe, en particulier pour les personnes en formation professionnelle initiale ou participant à l'apprentissage tout au long de la vie. Le réseau Euroguidance fournit des informations sur les possibilités d'éducation et de formation en Europe, à la fois pour les praticiens de l'orientation et pour les citoyens dans leur ensemble, et soutient l'échange d'informations de qualité sur les systèmes d'enseignement et de formation et sur les qualifications dans l'UE, l'EEE et les pays d'Europe centrale et orientale. Il est organisé autour d'un réseau de contacts pour les services d'orientation en Europe, qui permet d'échanger des informations professionnelles de qualité, de répondre aux demandes individuelles d'information et de fournir des renseignements sur les pratiques existantes ou novatrices au sein de ces services d'orientation.

Ce réseau est ouvert à tous les conseillers d'orientation dans l'ensemble de l'Europe et vise à leur offrir un appui concernant les questions liées à la mobilité. Il lance des projets pilotes et de développement, par exemple **Estia**, passerelle vers les sites web nationaux existants, **Academia** qui permet aux conseillers d'orientation d'effectuer un stage de deux semaines dans un autre pays d'Europe, et **Go-Between**, le conseiller d'orientation en tant que «courtier» entre la demande et l'offre d'éducation des adultes.

Dans le cadre du programme Jeunesse a été créé un réseau européen de diffusion d'informations sur l'Europe, **Eurodesk**, qui fournit des services en ligne et des services de réponse téléphonique gratuits, au niveau national ou régional, pour les jeunes et ceux qui travaillent avec eux. Le personnel d'Eurodesk, qui utilise un logiciel de réponse téléphonique multilingue développé spécialement, peut répondre rapidement et avec précision aux demandes d'information. Eurodesk vise à accroître l'accès des jeunes aux diverses informations sur l'Europe: financement – programmes de financement et lignes budgétaires européens et sources nationales de financement, personnes de contact –, organisations au niveau européen et national et autres ressources, documents, publications, kits de formation, etc. Le réseau Eurodesk regroupe à ce jour des partenaires dans 23 pays et dispose de plus de 150 relais qui fournissent des services d'information au niveau national et régional. Grâce à une base de données développée spécialement, tous les partenaires d'Eurodesk peuvent partager et échanger l'information par voie électronique et avoir un accès permanent à une large gamme d'informations mises à jour.

Les **Services de l'emploi européens (Eures)** visent à faciliter la libre circulation des travailleurs dans 17 pays de l'Espace économique européen (EEE). Le réseau regroupe des partenaires

tels que des services publics de l'emploi, des syndicats et des organisations patronales. Le partenariat est coordonné par la Commission européenne.

Les objectifs d'Eures sont les suivants:

- informer, guider et conseiller les travailleurs mobiles potentiels sur les offres d'emploi et les conditions de vie et de travail dans l'EEE;
- aider les employeurs à recruter des travailleurs d'autres pays;
- fournir des services de conseil et d'orientation spécialisés aux travailleurs des régions transfrontalières.

Eures dispose d'un **réseau de quelque 500 euroconseillers** qui fournissent des services de conseil et d'orientation sur les possibilités d'emploi et les conditions de vie et de travail dans les autres pays, ainsi que des services de recrutement pour les employeurs. Les euroconseillers peuvent également fournir des informations sur la formation professionnelle. Ils sont assistés dans leurs activités par un système informatisé qui permet l'échange d'offres d'emploi entre les services publics de l'emploi et ont également accès à une large base de données sur les conditions de vie et de travail. Dans les régions transfrontalières, des structures spéciales ont été mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de ces régions et réaliser les objectifs ordinaires d'Eures, dont le plus important est la mobilité de la main-d'œuvre.

**Dialogue avec les citoyens** est un site web qui informe les citoyens de l'Union européenne de leurs droits.

Des guides et des fiches pratiques fournissent des informations sur les droits des citoyens de l'UE concernant le travail, la vie, les études, l'achat de biens et de services, les voyages, l'égalité des chances entre hommes et femmes et l'accès à ces droits dans chacun des États membres de l'UE. Ce site offre notamment des informations sur:

- les possibilités d'études dans les autres États membres de l'UE;
- les postes vacants, grâce à un lien vers Eures;
- les possibilités de formation professionnelle;
- la participation au Service volontaire européen.

La **Nouvelle stratégie** de la Commission européenne **pour la création de marchés du travail européens d'ici à 2005** propose la mise en place d'un «guichet unique d'information pour la mobilité en Europe», afin de compléter l'information déjà fournie par le site Dialogue avec les citoyens et de valoriser l'expérience d'Eures. Il est prévu que ce site fournisse aux citoyens des informations détaillées sur les aspects importants des possibilités d'emploi, de mobilité et d'apprentissage en Europe. Cette proposition a été adoptée dans les conclusions du Conseil européen de Stockholm tenu les 23 et 24 mars 2001.

## 5.1 Renforcer les perspectives d'apprentissage et de carrière grâce à une information holistique et à une orientation proactive

### Résumé

*L'orientation est encore avant tout assurée par les services publics à l'attention des jeunes, pour les aider à choisir leur carrière, ou à l'attention des adultes qui souhaitent réintégrer le marché du travail. Il s'agit de développer une offre holistique, capable de rencontrer tout l'éventail des besoins et de la demande d'un large public, y compris les non-apprenants qu'il importe d'attirer vers les réseaux d'apprentissage.*

- ▶ En Espagne, les **équipes d'orientation psychopédagogique** constituent l'un des instruments concrets dont dispose le système scolaire espagnol pour contribuer au suivi et à l'orientation des enfants dès leur jeune âge. Ces équipes assument des fonctions de tutorat, d'intervention précoce et de diagnostic, le cas échéant, de besoins éducatifs particuliers associés à un handicap concret quelconque (sensoriel, moteur, psychique). Les actions les plus importantes concernent l'établissement de structures de soutien destinées à personnaliser l'éducation, en adaptant l'enseignement aux besoins de chaque enfant. Ces structures de soutien sont assurées par les services d'orientation scolaire. Au niveau de l'enseignement fondamental (tout comme au niveau préscolaire), les administrations scolaires créent des services spécialisés de tutorat et d'orientation scolaire et psychopédagogique pour assurer la qualité de l'enseignement, permettant ainsi un enseignement personnalisé tout en prêtant attention tant au développement personnel qu'aux spécificités des élèves. Au cours de cette étape, l'orientation du groupe d'élèves incombe au professeur à travers son rôle de tuteur. Dès lors, le plan d'action de tutorat comporte des mesures qui contribuent à intégrer les élèves dans la vie de l'établissement et à maintenir une communication avec les familles. De même, le professeur est chargé d'aplanir les difficultés d'apprentissage des élèves et d'adapter le programme. Il doit par ailleurs collaborer avec l'équipe d'orientation psychopédagogique. Enfin, des adaptations du programme sont possibles pour les élèves qui présentent des besoins éducatifs particuliers. Des mesures de renforcement ou d'adaptation du programme sont alors mises en œuvre si les élèves n'atteignent pas les objectifs fixés. Les administrations scolaires déterminent dans ce cas la nécessité de renforcer l'équipe enseignante par une équipe de maîtres spécialisés en pédagogie thérapeutique, ainsi qu'en audition et acquisition du langage. Le but de l'orientation académique et professionnelle est de favoriser le développement personnel des élèves et leur capacité de prendre des décisions quant à leur avenir académique et professionnel; elle se concrétise à travers l'existence de tuteurs et de départements d'orientation dans les établissements.

Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, les mesures spécifiques liées au concept d'apprentissage tout au long de la vie se répartissent selon deux axes: 1) les responsabilités des tuteurs et des services d'orientation, qui sont particulièrement significatives en ce

qui concerne les différentes options d'enseignement et la transition du système scolaire vers le monde du travail; 2) l'adaptation des programmes pour les élèves qui présentent des besoins particuliers et pour lesquels des mesures sont mises en place, depuis les adaptations de programmes nécessaires jusqu'aux dispenses de certaines matières, le cas échéant. Au niveau de l'enseignement secondaire professionnel, l'un des objectifs prioritaires est que les élèves acquièrent une identité et une maturité professionnelles qui les motivent à envisager de nouveaux apprentissages et leur permettent de s'adapter à des changements éventuels de qualification. À côté des mesures générales déjà mentionnées, d'autres dispositifs spécifiques ont été mis en œuvre, tels que le rapprochement croissant entre l'école et l'entreprise en tant que lieux complémentaires d'acquisition de connaissances; au sein des départements d'orientation des établissements, un enseignant se charge de manière spécifique de l'orientation professionnelle; par ailleurs, la participation des partenaires sociaux dans les processus de planification et de gestion de la formation professionnelle s'exerce à travers la formation concertée, ainsi dénommée dans la mesure où il s'agit d'un processus de relation étroite et d'échange de services entre le secteur productif et le système scolaire. La formation concertée se concrétise par une série d'actions telles que l'élaboration conjointe de la part des administrations scolaires et des experts du monde du travail d'un catalogue de qualifications professionnelles contenant les différents types de formation que doit dispenser le système scolaire. Il existe également dans le cadre de la formation professionnelle des mesures destinées aux élèves ayant des besoins spécifiques, afin de leur permettre de suivre une formation adaptée à leurs possibilités.

- ▶ En France, le programme **Nouvelles chances** (déjà évoqué à propos des innovations pédagogiques – voir message 3 du Mémorandum) apporte sa contribution à la mise en œuvre de **nouvelles pratiques en matière d'orientation**. Un des objectifs du programme consiste notamment à mieux connaître le public d'élèves concernés (amélioration du recueil des données via des tableaux de bord, mise en place de systèmes de veille dans chaque établissement ou bassin de formation, rapprochement entre différents acteurs pour échanger l'information et développement des recherches sur ce public spécifique pour mieux comprendre l'abandon précoce). Pour renforcer les actions spécifiques du dispositif de la mission générale d'insertion, des indicateurs sont mis en place pour mieux coordonner les efforts, le nombre et les effectifs des formations intégrées sont augmentés, etc.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la France prévient les sorties prématurées du système via différentes réformes de l'organisation des études dans le 1<sup>er</sup> cycle universitaire. Il s'agit de la généralisation de la mise en place **du semestre initial d'orientation** dans tous les DEUG (diplômes d'études universitaires générales), des **passerelles de réorientation**, de la multiplication des enseignements en petits groupes et du développement du **tutorat** pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle par des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les jeunes titulaires d'un **contrat d'orientation** sont des salariés de l'entreprise. Le contrat d'orientation est subordonné à la signature d'une convention conclue entre l'employeur et le ou les organismes chargés de mettre en œuvre les actions d'orientation professionnelle. Pendant la durée du contrat,

l'employeur est tenu de faire participer le jeune à des actions d'orientation qui peuvent être des actions de mise à niveau, de bilan de compétences et d'évaluation des acquis, de construction de projet professionnel et de recherche active d'emploi. Ces actions d'orientation professionnelle peuvent varier en fonction du niveau de formation initiale du jeune, de son expérience, de sa connaissance ou méconnaissance du monde du travail et de l'existence ou non d'un projet professionnel. C'est la raison pour laquelle les actions d'orientation peuvent, selon le cas, être très diversifiées (Centre Inffo, 2001).

Les salariés dont les emplois sont supprimés pour motif économique, et qui adhèrent à une convention de conversion des Assedic, bénéficient pendant 6 mois du versement d'allocations spécifiques par les Assedic, ainsi que d'un **bilan évaluation-orientation** réalisé par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) ou d'autres organismes habilités. Ce bilan évaluation-orientation est destiné:

- à évaluer les acquis professionnels des adhérents à la convention et à apprécier la nécessité d'une formation et leurs aptitudes à la suivre;
- à assurer le suivi individualisé pendant la durée de la convention de conversion (Centre Inffo, 2001).

- En Irlande, l'initiative **Rester à l'école** (*Stay in School*) vise à maintenir les élèves dans le système scolaire en mettant l'accent sur un soutien spécial en faveur de ceux qui présentent un risque de décrochage; mis en place en 1991, le projet concernait au départ 23 établissements scolaires et il vise à terme la mobilisation de plus de 50 établissements. L'expansion de la *National Educational Psychological Service Agency*, récemment mise en place, est également prévue dans l'objectif de disposer d'un service complet à l'attention des écoles pour la fin de 2004. Au cours des dernières années, de nombreuses actions spécifiques ont été mises en œuvre à l'intention des enfants à risque d'échec scolaire ou d'abandon. Un vaste système curatif accueille ceux qui rencontrent des problèmes dans le cadre de leur parcours scolaire. Les établissements scolaires ont par ailleurs été dotés d'un plus grand nombre d'assistants de professeurs et de ressources pour les enfants présentant des besoins spécifiques. Un programme de trois ans, lancé en janvier 2001 dans l'enseignement primaire et associant 2 300 écoles, a pour ambition de compenser les inégalités face à l'éducation qui caractérisent certains groupes cibles. Des enseignants supplémentaires et d'autres ressources sont mis à disposition dans des zones urbaines et rurales qui présentent la plus grande concentration d'enfants issus de milieux défavorisés.

Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, l'*Educational Welfare Act* aura pour effet de relever l'âge de l'obligation scolaire de 15 à 16 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Il établira également un service de protection de l'éducation, destiné à surveiller la présence des élèves aux cours et à intervenir pour aider les enfants en risque de décrochage. Ce service assurera des placements appropriés le cas échéant, et contribuera à faire en sorte que les jeunes âgés de 16 à 18 ans qui quittent l'école de manière précoce pour trouver un emploi soient suivis afin de poursuivre leur éducation et leur formation.

Pour ceux qui ont néanmoins quitté l'école de manière précoce, **Youthreach** offre un programme intégré d'enseignement hors école, de formation et d'expérience du travail, afin de préparer les jeunes à entrer dans la vie active ou à progresser vers la formation et l'enseignement postsecondaires. Environ 7 000 places sont offertes à l'échelle nationale dans le cadre de ce programme, avec le soutien de services d'orientation et de conseil, un soutien psychologique et des services de garde d'enfants.

Des mesures de soutien et d'accompagnement sont également prises au niveau de l'enseignement supérieur pour renforcer la participation des groupes défavorisés. Un vaste programme d'investissement est mis en place et met l'accent sur:

- des programmes de soutien et d'information au niveau des établissements d'enseignement supérieur non universitaire, ainsi que sur des programmes de deuxième chance pour les étudiants adultes;
- un soutien en faveur des étudiants qui présentent un handicap (notamment au niveau de l'équipement, du matériel, du soutien et des possibilités d'interprétation, de l'orientation, etc.);
- une aide financière supplémentaire pour les étudiants les plus démunis;
- le développement de liens stratégiques et de programmes de soutien spécifique avec les établissements secondaires des zones défavorisées, afin d'encourager et de motiver les élèves vis-à-vis de l'enseignement supérieur;
- la mise à disposition de personnes en charge de l'accès aux établissements d'enseignement supérieur;
- la mise en place de dispositions souples pour l'entrée, l'aménagement de l'offre et l'accréditation.

Enfin, **un service pilote d'orientation des adultes**, financé par le ministère de l'éducation et des sciences, a été mis en place. Il concerne les zones urbaines et rurales et l'ensemble de l'offre de programmes de littératie, d'éducation des adultes et d'enseignement municipal, ainsi que les actions proposées dans le cadre du Programme d'offre de formation professionnelle (*Vocational Training Opportunity Scheme – VTOS*). Cette initiative sera un élément vital du développement et de l'expansion stratégiques des services d'éducation des adultes en Irlande. Elle s'inspirera des activités menées à ce jour dans ce domaine par le Centre national d'orientation pédagogique (*National Centre for Guidance in Education – NCGE*) et permettra d'accroître l'accès des adultes à l'éducation et à la formation, ainsi que la professionnalisation et la qualité des services. Cette initiative examinera l'opportunité de développer un site web sur l'offre de formation, pouvant être mis à jour et accessible localement, et fournira un service d'assistance téléphonique, des points d'information informatisés dans les bibliothèques et les centres d'éducation municipaux, ainsi que des formations visant à développer les compétences en orientation et conseil des personnels du secteur de l'enseignement et de la formation qui sont directement en contact avec le public. L'objectif est d'étendre le service de manière progressive pour qu'il soit pleinement opérationnel au niveau national à la fin de 2006.

- ▶ Dans les États membres, l'orientation est généralement perçue comme un outil de lutte contre le chômage, dès lors qu'elle peut contribuer à diffuser l'information sur les besoins tant du marché du travail que des individus. Nombre de pays s'intéressent essentiellement à l'orientation et au conseil des jeunes arrivant sur le marché du travail. Dans ce cadre, en Italie, la **Confédération italienne des employeurs (Confindustria)** a consacré le mois de novembre au thème de l'orientation professionnelle. De multiples manifestations ont été organisées dans de nombreuses villes d'Italie pour guider les jeunes dans leur choix et dans la phase de transition entre le système scolaire et la vie active. Le 15 novembre 2000 s'est tenue à Palerme la 7<sup>e</sup> **Journée nationale Orientagiovani**, organisée par la *Confindustria* et la Fédération des industries siciliennes pour aider les jeunes à connaître les besoins des entreprises et pour guider leur choix professionnel.

Le principal objectif de cette manifestation était de créer des liens plus étroits entre le monde du travail et le système éducatif, en optimisant le rôle des associations industrielles en tant que partenaires des systèmes éducatifs. Dès lors, en même temps que la manifestation de Palerme, des initiatives ont été organisées dans des établissements d'enseignement et des entreprises de 50 autres villes. À Milan, plusieurs rencontres ont été organisées avec les jeunes souhaitant s'informer sur les arts graphiques, la chimie et la fabrication du papier. À Varèse a été présenté un nouveau portail consacré à l'enseignement et à la formation (<http://www.scuolava.it/>). À Rome, un millier de jeunes ont rencontré de jeunes dirigeants d'entreprises et, lors de cette manifestation, ils ont pu entrer des données concernant leur CV et leurs souhaits professionnels dans des terminaux disposant d'une connexion en ligne (voir également message 4, CV européen), ce qui a permis de constituer une base de données accessible aux établissements d'enseignement et aux entreprises. Cette base de données pourrait s'avérer un outil précieux pour aider les entreprises à répondre à leurs besoins en personnel, tout en offrant aux jeunes une possibilité supplémentaire de trouver un emploi.

- ▶ Les Pays-Bas ont lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2001 un projet pilote de **conseillers de carrière** à l'attention de ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire avant l'âge de 23 ans et qui vont travailler ou travaillent déjà. Ces individus sont suivis par des conseillers de carrière qui les accompagnent vers l'obtention d'une qualification de base via une filière d'apprentissage par le travail. Parallèlement à la formation proprement dite de ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire, le développement d'un système d'encadrement proactif constitue une dimension importante du projet pilote. À l'issue de la phase expérimentale, qui doit se terminer le 31 décembre 2002, une généralisation du système pourrait être envisagée.

D'autre part, un rapport paru en février 2001 sur les effets du plan contre l'abandon scolaire a mis en évidence l'importance de la qualité de l'**enregistrement des abandons**. Une nette amélioration de cet enregistrement sera possible grâce à la nouvelle loi en la matière (*Regionale meld- en coördinatiefunctie – RMC wet* – Rapport régional et coordination), lorsque celle-ci sera mise en œuvre. Cette loi oblige les établissements à communiquer le nombre d'abandons aux autorités locales. À charge ensuite de celles-ci de réorienter ces

élèves vers le secteur formel ou, lorsque ce n'est pas possible, de les engager dans une voie de travail-formation pour qu'ils obtiennent néanmoins une qualification du niveau de l'apprentissage professionnel. Cette nouvelle disposition risque dans un premier temps d'augmenter – artificiellement – le nombre d'abandons recensés, eu égard à l'amélioration du processus d'enregistrement et de suivi de ce groupe cible engendrée par la loi. Au départ, la loi prévoyait seulement l'obligation de communiquer les abandons dans l'enseignement obligatoire. En février 2001, un amendement a été inclus pour tenir compte également des abandons après l'enseignement obligatoire (jusqu'à l'âge de 23 ans), à partir du moment où il n'y a pas eu obtention d'une qualification de base.

Dans le cadre de la loi sur la réinsertion des handicapés (*Wet Reintegratie Arbeidsgehandicapten* – REA), le gouvernement des Pays-Bas a augmenté en avril 2000 les **fonds destinés aux parcours individualisés pour les handicapés**; ces parcours comprennent des services d'orientation, une formation et une expérience professionnelle en vue de leur réinsertion professionnelle.

- ▶ En Finlande, les mesures d'orientation et de conseil sont soutenues par des systèmes centralisés de sélection des étudiants, basés sur Internet, qui facilitent la collecte d'informations sur les programmes d'éducation disponibles. Les activités d'orientation visent à aider et à soutenir les individus dans leurs projets éducatifs et professionnels. Il est stipulé dans les programmes d'études que les élèves et étudiants doivent bénéficier de services d'orientation et de conseil suffisants à tous les niveaux d'éducation. Une étude pilote, qui devrait se terminer en 2002, vise à développer un site web qui fournira, entre autres, des informations sur l'ensemble de l'offre éducative. À terme, cette initiative sera complétée par des services d'orientation fournis via un réseau de bibliothèques et de foyers municipaux.
- ▶ En Suède, les services d'orientation et de conseil sont fournis par la Direction nationale des établissements scolaires (*Skolverket*) et par les municipalités. Au niveau national, la Direction nationale des établissements scolaires fournit des conseils et des renseignements sur des questions spécifiques, grâce à divers canaux d'information: site web, réseau informatisé pour les établissements scolaires, bulletin d'information, conférences et séminaires, etc. Au niveau local, de nombreux services d'orientation sont fournis par les établissements du secondaire supérieur. En 2000, les municipalités ont organisé une **Semaine nationale de la connaissance**, qui avait pour objet de diffuser l'information sur l'éducation des adultes au niveau local. Cette manifestation visait à renforcer la compréhension des besoins en matière d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie, tant des individus que de la société. Cette manifestation était concentrée sur une semaine (10-16 avril), de sorte que les médias puissent la couvrir et la diffuser auprès des futurs participants. Le but était de coordonner les différentes activités généralement menées par les municipalités et les autres prestataires d'éducation et de formation et de leur permettre de présenter leurs cours et programmes pour l'année suivante. Les actions visaient spécifiquement les individus ayant les plus grands besoins d'apprentissage, grâce à divers moyens: débats, expositions, reportages dans la presse écrite, à la télévision et à la radio, campagnes dans les

rues et les centres commerciaux et annonces spéciales pour toutes les personnes sans emploi. Cette manifestation a été réitérée en 2001, du 19 au 25 mars.

La Semaine internationale de l'éducation des adultes, organisée par l'Unesco, a été lancée dans le cadre d'EXPO 2000, qui s'est tenue à Hanovre le 8 septembre. Cette manifestation s'est déroulée en même temps que la **Semaine des apprenants adultes**, organisée dans plusieurs États membres de l'UE et dans de nombreux autres pays. Dans le même esprit, il faut également mentionner le colloque mondial sur l'éducation et la formation tout au long de la vie qui s'est poursuivi de juin à octobre 2000 et qui comprenait un **débat sur le web** organisé par les réseaux de recherche concernés, ainsi qu'un **Festival de l'éducation et formation tout au long de la vie**, organisé par l'université de East London de mai 2000 à juillet 2001.

## 5.2 Fournir un accès facile à l'information et des services professionnels d'orientation au niveau local, ainsi que des outils conviviaux d'auto-orientation

### Résumé

*Les bases de données et Internet permettent aux individus de penser et de participer à l'échelle mondiale tout en agissant à l'échelle locale. Mais la surabondance d'informations doit être interprétée dans le contexte de chaque individu. Au niveau européen, comme nous l'avons vu plus haut, des systèmes ont été mis en place pour rassembler l'information à divers niveaux et la mettre à la disposition des utilisateurs au niveau local grâce à des bases de données en ligne et à des points de contact. À ce jour, l'intérêt a surtout été centré sur la création de vastes bases de données au niveau européen ou national. Ces initiatives sont relativement complexes, tant du point de vue technique que de la maintenance. En outre se pose le problème des barrières linguistiques, que certaines initiatives se sont efforcées de surmonter en offrant des interfaces multilingues.*

*Cependant, nombre de bases de données et de points d'information d'envergure plus modeste, plus faciles à mettre à jour, ont été créés au niveau local. L'avènement d'Internet a permis d'éliminer le problème de l'interconnectivité entre les diverses bases de données. Ce qui est plus important, c'est de disposer de personnel compétent pour exploiter et interpréter l'information. Dès lors, la voie est ouverte à la nouvelle génération d'initiatives du bas vers le haut, permettant aux praticiens de l'orientation une mise en réseau et une exploitation plus efficaces des ressources locales. L'unité allemande d'Eures a accompli des progrès dans ce sens: chaque Land est spécialisé dans l'offre d'information sur les possibilités d'emploi et d'apprentissage dans l'un des États membres.*

*L'investissement demeure centré sur les bases de données et l'infrastructure, et non sur les personnels et sur les compétences qu'ils doivent posséder pour informer, conseiller et guider les citoyens dans leurs choix éducatifs, professionnels et personnels.*

- ▶ Promouvoir l'orientation scolaire et professionnelle, **en utilisant les ressources externes et internes à l'établissement** (services de psychologie et d'orientation), est une priorité pour le système éducatif **portugais**. À titre d'exemple, l'Agence nationale pour l'éducation des adultes soutient la création de **clubs S@bER +**, qui sont des espaces de proximité sous la responsabilité d'entités locales, publiques ou privées, voués à l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes adultes intéressées à poursuivre des parcours d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Toujours au Portugal, un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans le cadre du plan d'action national (PAN) pour l'emploi. Deux bases de données accessibles sur Internet sont par ailleurs consacrées aux offres en matière d'éducation et de formation et de perspectives d'emploi: **Sete Léguas** (Sept lieues) et **Rota** (Routes). **Sete Leguas** est placée sous la responsabilité du DAPP (Service d'évaluation, de prospective et de planification du ministère de l'éducation) et **Rotas** bénéficie également des services du DAPP pour toutes les questions liées au système éducatif. Le programme **Azimut** est quant à lui ciblé sur l'information et l'orientation scolaire et professionnelle. **Azimut** sera géré par l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (*Instituto do Emprego e Formação Profissional* – IEFP).

- ▶ Au **Royaume-Uni**, les services locaux d'information, de conseil et d'orientation aident les adultes à identifier les possibilités de formation qui leur conviennent. Ils travaillent en coopération avec **Learnirect** (dispositif évoqué plus en détail à propos du rapprochement des apprentissages vers le cadre de vie de l'individu – voir message 6 du *Mémoire*), les services de placement et le service **Connexions** destiné spécifiquement aux jeunes. Le service **Connexions** fournira des informations et des conseils à tous les jeunes de 13 à 19 ans, afin de les aider à tirer le meilleur parti possible de leurs choix éducatifs et professionnels et des possibilités de développement au cours de leur adolescence et de les préparer à une transition réussie vers le monde du travail et les responsabilités d'adultes. Ce service sera dispensé aux jeunes via divers moyens, notamment grâce à un réseau de conseillers personnels chargés de les conseiller et de les guider, de les orienter vers des services d'appui spécialisés et, le cas échéant, de leur offrir des possibilités de développement personnel.

Toujours au Royaume-Uni, le service **Learnirect** fournit des conseils, via une ligne nationale d'assistance téléphonique gratuite, sur diverses questions allant du financement et des infrastructures de garde d'enfants aux cours proposés au niveau local. Les clients sont orientés vers des conseillers locaux qui les guident dans leurs choix d'apprentissage. En Écosse, le **Scottish Learnirect** dispose d'un site web qui offre une large gamme d'informations sur les possibilités éducatives et professionnelles et l'orientation, et qui comporte une fonction d'aide expliquant l'utilisation du site.

Au pays de Galles, le service **Carrières pays de Galles** (*Careers Wales*) sera pleinement opérationnel en avril 2001 et offrira ses services de conseil et d'orientation à tous les âges. **Career Wales** est un nouveau service national qui chapeautera les activités des huit **Careers Companies** mises en place au pays de Galles et qui proposera, grâce à une structure régionale, des services de conseil et d'orientation, un portail pour les jeunes, ainsi que des actions visant à les sensibiliser au monde du travail et de l'entreprise.

### 5.3 Améliorer la formation des praticiens du conseil et de l'orientation

#### Résumé

*Le rôle du conseiller est primordial pour assurer une interface entre les outils d'information et les besoins des individus. Il ne s'agit pas d'une fonction qui peut être remplacée par des applications informatiques. Outre les services de courtage et d'information offerts par le conseiller pour aider ses clients à identifier les offres qui correspondent à leurs besoins et à en évaluer la qualité, la fiabilité, etc., le conseiller occupe une position de confiance dans un processus qui peut prendre du temps. Pour les clients qui ont besoin de conseils dépassant le cadre du choix de carrière ou d'apprentissage, la relation avec le conseiller peut être longue et nécessiter des rencontres régulières; il est par conséquent essentiel que ces services soient dispensés au niveau local par des professionnels. Dans certains pays, des réformes de l'ensemble du système d'orientation sont en préparation ou en cours de mise en œuvre, afin de répondre aux nouvelles demandes d'orientation et à la nécessité de professionnaliser la formation des conseillers. Néanmoins, les initiatives visant à une refonte ou à une réforme complète de la profession de conseiller pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui sont rares. Les efforts actuels visent manifestement à développer des outils, plutôt qu'à former des professionnels capables de les utiliser efficacement. Certains estiment peut-être qu'en plaçant l'information sur Internet, il est possible de faire l'impasse sur les praticiens de l'orientation.*

- ▶ En Italie, la réforme éducative vise à renforcer les services de conseil à tous les niveaux d'éducation. Un effort exceptionnel a été consenti pour la mise en place et le renforcement de l'accompagnement confié à **des personnes** engagées spécifiquement à cet effet et **spécialisées** (chargés de projet, coordinateurs, tuteurs, responsables de l'information, chargés d'orientation, conseillers, évaluateurs, etc.). Ces services, fournis par les centres de services intégrés (*Centri di Servizi Integrati* – CIS) et par les services de l'emploi, qui fonctionnent aux niveaux régional et local, visent à favoriser l'accès à la formation, ainsi que la mobilité entre les systèmes et vers le monde du travail. Ces services sont dispensés en matière d'information, de motivation, d'orientation, de certification, d'évaluation des compétences, de conseil en formation et en évolution professionnelle, de suivi actif en vue de prévenir les abandons, de formation de formateurs, et de stages. Afin de garantir l'insertion professionnelle des participants ou la poursuite de leur parcours de formation, différentes actions sont organisées en coopération avec les services pour l'emploi.
- ▶ En Suède, une **initiative en faveur de l'orientation à tous les niveaux d'enseignement** est en cours. Une commission (*Utredning om vägledning i skolväsendet*) est en place depuis février 2000 pour identifier les besoins des différents groupes d'apprenants en matière d'orientation au sein du système d'éducation et de formation et améliorer l'accès des plus vulnérables à ce type de services. Cette commission va également clarifier le partage des responsabilités entre l'individu, les pouvoirs locaux et l'État. Ses propositions porteront aussi sur la formation initiale et continue des conseillers en orientation, ainsi que sur les conditions de développement d'un système commun d'information. Les conclusions sont attendues pour juin 2001.